



**economie**  
SPF Economie, PME, Classes  
Moyennes & Energie  
Office de la Propriété intellectuelle

2008C/047 I2

11/12/2019

## CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE PROTECTION

Numéro de dépôt : 2008C/047

Date de dépôt : 10/12/2008

Demandeur :

**Merck Sharp & Dohme B.V.**

2031 BN Haarlem  
Pays-Bas

Numéro de publication du brevet de base : 1259550

Titre : DERIVES DE 6-MERCAPTO-CYCLODEXTRINE: AGENTS D'INVERSION DU BLOCAGE  
NEUROMUSCULAIRE PROVOQUE PAR DES SUBSTANCES MEDICAMENTEUSES

Autorisation de mise sur le marché en Belgique : EU/1/08/466001 , en date du 29/07/2008 pour le produit  
SUGAMMADEX SODIQUE.

Première autorisation de mise sur le marché dans la Communauté (le cas échéant) : , en date du

Durée du certificat : 978 jours, allant du 23/11/2020 au 29/07/2023, sous réserve du paiement des taxes  
annuelles et du respect des autres conditions réglementaires.

**CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE  
PROTECTION POUR LES MEDICAMENTS**

SPF Economie, PME, Classes  
Moyennes & Energie

Numéro : 2008C/047

Office de la Propriété intellectuelle

Date de délivrance : 11/12/2019

Le Ministre de l'Economie,

Vu le Règlement (CE) n°469/2009 du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments ;

Vu la loi du 29 juillet 1994 sur le certificat complémentaire de protection pour les médicaments, l'article 1er, § 2, pour les demandes de certificats introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu le Code de droit économique, les articles XI.92, XI.93, XI.96 et XI.97, pour les demandes de certificats introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 5 janvier 1993 relatif à la demande et à la délivrance de certificats complémentaires de protection pour les médicaments, l'article 4, § 1er, pour les demandes de certificats introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 4 septembre 2014 relatif à la mise en œuvre des dispositions relatives aux certificats complémentaires de protection de la loi du 19 avril 2014 portant insertion du livre XI, « Propriété intellectuelle » dans le Code de droit économique et portant insertion des dispositions propres au livre XI dans les livres I, XV et XVII du même Code, pour les demandes de certificats introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu la demande de certificat complémentaire de protection reçue par l'Office de la Propriété Intellectuelle en date du 10/12/2008 ;

**Arrête :**

Article unique. - Il est délivré à

**Merck Sharp & Dohme B.V.**

Waarderweg 39

2031 BN Haarlem

Pays-Bas

représenté par

**PLUCKER Guy**

Avenue Wolfers 32

1310 LA HULPE

un certificat complémentaire de protection pour les produits phytopharmaceutiques pour : SUGAMMADEX SODIQUE..

pour une durée de 978 jours, allant du 23/11/2020, terme légal du brevet de base, au 29/07/2023, sous réserve du paiement des taxes annuelles et du respect des autres conditions réglementaires.

Brevet de base numéro : 1259550

Titre : DERIVES DE 6-MERCAPTO-CYCLODEXTRINE: AGENTS D'INVERSION DU BLOCAGE NEUROMUSCULAIRE PROVOQUE PAR DES SUBSTANCES MEDICAMENTEUSES

Autorisation de mise sur le marché en Belgique : EU/1/08/466001 en date du 29/07/2008

Première autorisation de mise sur le marché dans la Communauté (le cas échéant) : , en date du

Bruxelles, le 11/12/2019,

Par délégation spéciale :

Vincent JADOT

Attaché